



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

**EP**



UNEP(DEPI)/MED WG.326/4  
9 septembre 2008  
FRANÇAIS  
Original: FRANÇAIS

---

---



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements  
sur l'application de l'approche écosystémique

Athènes, 9-10 juillet 2008

**RAPPORT**

**DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES EXPERTS DÉSIGNÉS  
PAR LES GOUVERNEMENTS SUR L'APPLICATION  
DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE**

## Introduction

1. Suite aux recommandations de la première réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique (Athènes, 20-21 février 2007) ainsi que de la réunion des Points focaux du PAM (Madrid, 16-19 octobre 2007), les Parties contractantes, à leur réunion d'Almeria (15-18 janvier 2008), ont décidé d'appliquer progressivement l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter le milieu marin et côtier de la Méditerranée (Décision IG 17/6) et elles ont adopté la feuille de route établie à cette fin, dont les deux premières étapes avaient déjà été menées à bien.

2. Pour passer à l'étape 3 de la feuille de route, avec les décisions et propositions qu'elle appelle, la deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements s'est tenue à Athènes (Grèce), à l'hôtel "Caravel", les 9 et 10 juillet 2008.

## Participation

3. Ont pris part à la réunion les experts désignés par les gouvernements des Parties contractantes ci-après: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Monténégro, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.

4. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée était représentée par le Coordonnateur du PAM, le Consultant du PAM/PNUE, le Coordonnateur du MED POL, l'Administrateur de programme MED POL, et le Fonctionnaire chargé du développement durable.

5. Le CAR/ASP était représenté par son Directeur et le CAR/PAP par son Directeur adjoint.

6. Étaient également présents les représentants de l'OMS, de la CIESM, du CIEM, d'HELCOM et de GREENPEACE.

7. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

## Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

8. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Il a rappelé les principaux développements qui avaient conduit les Parties contractantes à adopter à leur réunion d'Almeria, en janvier 2008, la décision IG.17/6 d'application progressive de l'approche écosystémique par le PAM. Les objectifs de la réunion consistaient à préparer l'application de l'étape 3 et à planifier les étapes 4 et 5 de la feuille de route approuvée à Almeria, autrement dit à déterminer l'échelle spatiale de l'application de l'approche avec l'éventuelle division de la Méditerranée en plusieurs régions de gestion; à se prononcer sur le lancement d'études pilotes, avec leurs modalités; à amorcer l'élaboration d'un document identifiant les propriétés importantes de l'écosystème, avec une évaluation de l'état de l'environnement et des pressions exercées sur celui-ci. En s'attelant à ces tâches, le PAM ne devait pas oublier l'expérience d'organisations, comme HELCOM et d'autres, qui pouvaient se targuer de bonnes avancées dans ce domaine et dont la présence à cette deuxième réunion – comme à la première réunion de février 2007 – allait contribuer à enrichir les débats. Enfin, en tant que l'une des mers régionales du PNUE, la Méditerranée devait suivre les développements au sein de cette Organisation qui avait mis

en place un programme de gestion des écosystèmes comme une des priorités de sa stratégie à moyen terme, avec des outils utiles et performants.

**Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau.**

9. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et à la suite de consultations officielles qui avaient eu lieu avant la séance d'ouverture, la réunion a élu son Bureau avec la composition suivante:

Président:	M. Gert Verreet	(Communauté européenne)
Vice-Présidente:	Mme Etleva Canaj	(Albanie)
Vice-Président:	Mme Mawaheb Abu Elazm	(Égypte)
Rapporteur:	M. Nenad Smodlaka	(Croatie)

**Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

10. Le Secrétariat a proposé et la réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.326/1, avec sa version annotée sous la cote UNEP(DEP)/MED WG.326/2. L'ordre du jour adopté de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport. Le Président a indiqué que des conclusions et recommandations issues des délibérations seraient adoptées à la dernière séance et qu'un projet de rapport détaillé serait adressé ultérieurement aux participants pour observations et approbation.

**Point 4 de l'ordre du jour: Objet et portée de la réunion**

11. Le Coordonnateur a présenté succinctement le contexte de la réunion et les résultats qui en étaient attendus. A l'origine, le projet ECOMED, financé par la CE et approuvé par les Parties contractantes à leur réunion de Portoroz en 2005, visait à étudier les implications pour le PAM d'une éventuelle application de l'approche écosystémique et à élaborer une feuille de route. Un groupe d'experts avait été créé et avait tenu deux réunions en 2006, et un document contenant des propositions avait été établi et examiné à la première réunion des experts désignés par les gouvernements de février 2007. Il avait été convenu que passer à l'approche écosystémique ne devait pas constituer une rupture mais une évolution progressive et adaptative de la gestion intégrée des activités humaines centrée sur les implications écosystémiques. La première réunion des experts désignés par les gouvernements avait donc recommandé d'appliquer progressivement l'approche écosystémique à travers un processus associant scientifiques et décideurs et s'articulant autour d'une feuille de route dont les deux premières étapes avaient été réalisées lors de la même réunion, à savoir la définition d'une vision écologique pour la Méditerranée et la fixation de buts stratégiques méditerranéens communs. Il incombait maintenant à la présente réunion de décider de l'échelle spatiale - autrement dit d'éventuelles régions de gestion de l'application de l'approche -, d'envisager le lancement de projets pilotes en tant que modèles pour cette application, et d'identifier les importantes propriétés de l'écosystème.

**Point 5 de l'ordre du jour: Échelle spatiale et temporelle de l'application de l'approche**

12. M. Gabriel P. Gabrielides, Consultant du PAM/PNUE, a présenté la section pertinente du document de travail de la réunion intitulé "Exécution de la feuille de route (étape 3) pour l'application de l'approche écosystémique" (UNEP(DEPI)/MED WG.326/3). En premier lieu, Il

fallait distinguer entre le système actuel – par exemple réduire les apports de polluants puis mesurer les taux de réduction ainsi obtenus - et le système de l'approche écosystémique qui consistait à évaluer les progrès accomplis en surveillant la qualité du milieu marin lui-même au moyen d'une batterie complète d'indicateurs et à tenir un relevé de ces progrès. Du fait des différences entre les parties de cette mer et de la portée limitée des mesures prises par un État riverain sur les autres États riverains proches et a fortiori éloignés, l'application de l'approche et la gestion de la Méditerranée devaient être décentralisées au niveau le plus adéquat. Les nombreux travaux de la Convention sur la diversité biologique concernant l'approche écosystémique étaient particulièrement pertinents et avaient permis de dégager quelques grands principes, accompagnés de directives opérationnelles. Ainsi l'approche devait être délimitée par des échelles spatiales et temporelles en rapport avec les objectifs, et la gestion être ramenée le plus près possible de la base, dans un souci d'efficacité, d'efficacité et d'équité. Il importait donc de savoir si l'approche devait être appliquée à l'échelle spatiale de toute la Méditerranée ou s'il convenait de définir différentes régions de gestion. Manifestement, il était difficile de se passer de régions, car on aurait sinon des objectifs communs dans une mer où les parties ou bassins que l'on y isolait communément connaissaient des problèmes très différents, par exemple l'état eutrophe de la mer Adriatique et l'état oligotrophe de la mer du Levant. Diviser la mer Méditerranée en régions offrirait l'occasion d'avoir des priorités, des indicateurs et des valeurs cibles reflétant cette diversité, quitte à garder certains objectifs communs à l'ensemble de la Méditerranée ou à plusieurs régions différentes. Identifier les régions ne signifiait pas grouper les pays, car les écosystèmes ne connaissaient pas de frontières. Le document à l'examen présentait plusieurs options de division, illustrées par des cartes correspondantes, mais il considérait que la division en quatre ou cinq régions était la meilleure solution. Choisir l'une des options était l'objet du débat qui allait suivre. Pour ce qui était de l'échelle temporelle, il était proposé d'aborder cette question à un stade ultérieur, une fois qu'auraient été fixés les objectifs écologiques et opérationnels.

13. Le Président a indiqué que, du débat qui s'engageait, une décision informée sur la meilleure division spatiale de la mer devait en ressortir après avoir passé en revue les différents critères de différenciation, ce qui ne signifiait pas que les objectifs et les actions seraient tous différenciés, car il resterait toujours un important travail à faire en commun entre tous les États et une nécessaire unité de la gestion.

14. La représentante d'HELCOM a récapitulé l'expérience de son organisation dans le domaine de l'approche écosystémique. Le développement de l'approche avait été lancé en 2003 après une réunion ministérielle conjointe entre HELCOM et la Commission pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (OSPAR). Le processus se déclinait à travers une série d'ateliers et de projets et, durant une première phase, un système énonçant une vision, des buts et des objectifs visant à instaurer un bon état écologique et environnemental en mer Baltique était élaboré en le centrant sur quatre domaines prioritaires: eutrophisation, substances dangereuses, biodiversité et activités maritimes. Aux phases suivantes, des indicateurs assortis de niveaux cibles avaient été mis au point pour les objectifs écologiques. Chacun de ces domaines avait donné lieu à une division en zones géographiques en fonction de ce qui était fait – évaluation ou action de gestion. Par exemple, les zones étaient au nombre de sept pour l'eutrophisation. Mais il convenait de souligner que, d'une manière générale, l'approche écosystémique était appliquée à l'ensemble de la mer Baltique et qu'elle avait été incorporée dans le Plan d'action adopté en 2007. Au moyen de cartes, la représentante a montré que les zones géographiques pouvaient elles-mêmes être subdivisées, selon les thématiques concernées, en zones plus circonscrites mais parfaitement adaptées et intégrées dans les zones de la première division, et que les méthodes utilisées étaient toujours harmonisées à l'ensemble de la Baltique. En développant ce processus, HELCOM avait pu tirer parti de sa très vaste expérience en matière d'évaluation et de surveillance continue.

15. La représentante de la CIESM (Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée) a fait état des principales activités multilatérales menées par cette organisation dans divers domaines tels que l'hydrodynamique, la bioaccumulation et la bioamplification des polluants à travers la chaîne alimentaire, etc. Dans le cadre de programmes de surveillance continue et de campagnes océanographiques, la CIESM acquérait des séries de données sur de longues périodes (concernant des caractéristiques essentielles) relatives à la mer Méditerranée, depuis l'impact du changement climatique sur les masses d'eau et la biodiversité jusqu'à la bioamplification de certains polluants dans les mollusques. Ces données étaient intégrées dans une métabase géographique, autant de modèles possibles pour une application de l'approche écosystémique. Cette métabase géographique, complétée par des analyses de tendances et des observations de synthèse, permettrait à la CIESM de publier des rapports scientifiques périodiques sur l'état de l'écosystème méditerranéen que pourraient utiliser tous les acteurs concernés.

16. Plusieurs intervenants ont insisté sur la complexité de la définition de régions en faisant valoir divers arguments. D'abord, il y avait l'aspect purement scientifique, comme les critères biogéographiques et océanographique, qui devait rallier assez facilement un consensus. Mais pour l'autre aspect, qui était politique, des considérations historiques, culturelles, économiques, sociales, entraînent en jeu, avec les niveaux de développement, les mentalités, et c'était dans ce contexte que des États étaient appelés à gérer ensemble une région commune. Une mer comme l'Adriatique pouvait paraître unique, et elle l'était effectivement, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir une zone nord et zone sud, avec des interférences difficiles à apprécier ; ainsi, la réduction des éléments nutritifs au titre de la lutte contre l'eutrophisation dans le nord avait entraîné, après plusieurs années, de nouveaux problèmes comme la réduction des producteurs primaires et du zooplancton. Il fallait donc être prudent dans les délimitations. En Égypte, la façade méditerranéenne avait aussi des zones très différentes, avec la singularité du delta du Nil, une grande variabilité dans la disponibilité de ressources biologiques et des interconnexions dans l'espace et dans le temps qu'il était difficile d'apprécier. Ainsi, la pêche aux éponges avait disparu au profit de nouvelles formes de pêche, et le développement de l'aquaculture allait être un nouvel élément de complexité. C'était pourquoi la division qui serait être adoptée devrait avant tout reposer sur une base pratique et s'inscrire dans un contexte qui serait par définition en constante évolution du fait des questions émergentes.

17. D'autres experts ont estimé qu'une décision sur la division en régions était prématurée, car c'étaient les thèmes eux-mêmes qui fixaient les limites, comme le montrait l'exemple de l'eutrophisation: si une région sur ce thème se justifiait à l'ouest de la Méditerranée, elle ne présentait aucun intérêt dans le bassin oriental. Les options de division proposées étaient purement géographiques et il était symptomatique que l'on retrouvait le partage conventionnel et très ancien de la Méditerranée en mers et bassins secondaires, qui n'avait plus de raison d'être dans la Méditerranée complexe d'aujourd'hui. Il fallait identifier les enjeux thématiques, puis les hiérarchiser avant de les répartir dans l'espace au moyen d'une analyse multifactorielle. Sans doute aurait-il fallu procéder à l'examen du point 7 de l'ordre du jour avant de parler de régions.

18. En revanche, cinq représentants, tout en admettant le bien-fondé de certaines objections et acceptant que des pays puissent être réticents à envisager la perspective de régions de gestion à travers les frontières de différents pays, ont néanmoins plaidé pour que soit adoptée l'une des divisions proposées dans le document de travail, puisque l'approche écosystémique exigeait que l'ensemble de l'écosystème d'une zone géographique cohérente donnée soit abordé d'une manière intégrée et que toutes autres considérations théoriques sur l'échelle scientifique optimale pourraient indûment retarder le processus convenu. Il s'agissait donc maintenant de commencer à réaliser les évaluations qui constitueraient la principale composante de l'étape 3 et, au sein du processus, de voir si la subdivision était

adéquate. Si le mot de gestion gênait des participants, il était possible de l'écartier pour le moment afin que la réunion se concentre uniquement sur les critères scientifiques et biogéographiques. Le Consultant a rappelé aux participants que les Parties contractantes avaient adopté une décision sur l'application progressive de l'approche écosystémique aux activités humaines, avec une feuille de route claire qui avait fait l'objet au préalable d'amples discussions. Du reste, il ne fallait pas interpréter le mot de gestion comme un carcan administratif qui serait imposé aux pays. Le but convenu était de trouver un cadre approprié pour une activité d'ordre scientifique en ayant recours aux meilleures informations et connaissances disponibles sur l'écosystème, et à une étape ultérieure, d'élaborer des objectifs écologiques et des objectifs opérationnels avec des indicateurs et des niveaux cibles. On pouvait du reste inverser la question: était-il possible de parler d'application de l'approche écosystémique à l'ensemble de la Méditerranée, autrement dit avec des priorités et des objectifs communs par définition, alors que le débat venait de démontrer que chacun admettait la différenciation? D'un point de vue idéal, plus la région était petite, plus l'application de l'approche était facile. Le Secrétariat avait proposé une division très large pour ne pas compliquer les tâches et ménager la flexibilité.

19. Le débat s'est finalement concentré sur le nombre approprié de régions, les uns étant en faveur de quatre, d'autres de cinq, voire même de six ou sept régions. La délégation espagnole a proposé la mer d'Alboran comme zone distincte, non seulement en raison de ses caractéristiques biogéographiques et océanographiques mais aussi de sa situation socio-économique spécifique. Il a aussi été fait mention de la mer Égée, laquelle était sous l'influence de la mer Noire. D'aucuns ont proposé de parler de "régions d'évaluation" ou de "régions d'étude", ce qui a paru à d'autres intervenants ajouter à la confusion, et il a été finalement décidé de s'en tenir au seul terme de "région". De même, il a été proposé de réaliser un travail de coordination et de synthèse des études menées dans les quatre régions pour rendre compte de la situation à l'échelle de toute la Méditerranée et de certains objectifs qui, à l'évidence, étaient communs.

20. À l'issue d'un nouvel échange de vues, le Président a constaté que, dans le but de mener à bien l'étape 3, la réunion acceptait à la quasi-unanimité la proposition de division de la mer Méditerranée en 4 régions, mais qu'elle y mettait deux préalables : a) la division était provisoire, à prendre comme base de travail pour faciliter la poursuite de l'étape 3; elle serait infirmée, rectifiée, confirmée ou complétée sur la base des résultats des études et évaluations à venir; b) à ce stade, aucune qualification n'était retenue pour la région, afin de ne pas compliquer ou compromettre le processus par des considérations autres que scientifiques. Les quatre régions sélectionnées étaient celles de la figure 4 du document UNEP(DEPI)/MED WG 32613, à savoir : 1. Méditerranée occidentale; 2. mer Adriatique; 3. mer Ionienne-Méditerranée centrale; 4. mer Égée-mer du Levant.

21. La délégation turque a fait part de son opposition à toute division arbitraire des mers et océans. La Turquie était attachée à la coopération entre les États riverains de la Méditerranée autour d'objectifs communs, un acquis de longue date du PAM. Elle pouvait à la rigueur accepter une division de la Méditerranée en deux régions, mais elle ne voyait aucune justification à une division plus poussée. Cependant, compte tenu du caractère provisoire de la décision en quatre régions, elle l'acceptait, sans préjuger de son droit à revenir sur cette question à un stade ultérieur.

**Point 6 de l'ordre du jour: Lancement d'un ou plusieurs projets pilotes**

22. Le Consultant, présentant la section pertinente du document de travail, a fait référence à la recommandation de la première réunion des experts de février 2007 demandant "d'envisager le lancement de projets pilotes en tant que modèles pour

l'application de l'approche écosystémique". L'idée initiale était, après avoir décidé de la division en régions, de sélectionner l'une d'elles pour un projet pilote, ce qui avait suscité les réactions de pays soucieux de ne pas tenir à l'écart les autres régions. Il revenait donc à la présente réunion de se saisir de la proposition et de se prononcer sur son opportunité.

23. Un débat s'est engagé, au cours duquel de nombreux intervenants ont livré des interprétations très diverses de la conception de projet pilote. Les uns ont proposé d'en lancer dans chacune des quatre régions en même temps, d'autres d'en écarter les régions manquant des informations indispensables, ou d'en lancer à un niveau national ou local, ou encore de privilégier un seul projet dans l'ensemble de la Méditerranée en invoquant à cet égard une disposition pertinente de la législation de l'Union européenne : Des exemples nationaux ont été cités pour préconiser leur extension à d'autres parties de la Méditerranée : création de parcs marins (France), étude des écosystèmes marins profonds (Italie). HELCOM n'avait pas de projets pilotes dans des zones géographiques données mais un projet financé par des fonds extérieurs et centré sur l'élaboration d'un système énonçant une vision, des buts et des objectifs écologiques en vue d'instaurer un bon état écologique en mer Baltique. Au fil du débat, l'accent a été mis progressivement sur la question du financement, qui était loin d'être assuré pour ces projets, et sur l'intérêt qu'il y aurait à exploiter plutôt les activités en cours du PAM pour y intégrer l'approche écosystémique, en coopération avec d'autres organisations ou initiatives actives en Méditerranée dans ce domaine comme l'UICN, ACCOBAMS et "Horizon 2020".

24. Le Coordonnateur du MED POL a renchéri sur ce point en estimant que le projet pilote, s'il avait lieu, ne pourrait que résulter des évaluations qui allaient être menées dans les 4 régions, et non pas être lancé d'emblée dans une zone définie et sur une question spécifique. En attendant, le système existant PAM et hors PAM – programme MED POL, PAS MED, PAS BIO, PAN, Stratégie marine européenne, "Horizon 2020", Partenariat FEM – était un cadre qui se prêtait parfaitement à l'application progressive de l'approche sur la base de la masse considérable de données disponibles. Le Directeur du CAR/ASP a plaidé dans le même sens en énumérant les activités de son Centre qui anticipaient le concept de l'approche, comme les études menées sur la haute mer, pour laquelle il existait une gouvernance internationale puisqu'elle se situait au-delà de la juridiction nationale, et le nouveau Plan d'action pour la biodiversité.

25. Le Coordonnateur du PAM a jugé, pour sa part, qu'il était possible d'envisager de rassembler toutes les données pertinentes disponibles – comme celles recueillies en Adriatique – et de travailler sur un document de projet pilote qui serait transmis à la réunion des Parties contractantes de 2009 pour adoption au titre du budget-programme pour le prochain exercice biennal.

26. À ce stade du débat, le Président a pris acte de la grande diversité des points de vue exprimés, de l'absence d'une proposition réaliste de lancement d'un projet pilote dans l'immédiat, et du problème posé par le financement. Il a donc été décidé de reporter le débat après l'examen du point 7 de l'ordre du jour, qui permettrait peut-être d'apprécier les besoins les plus urgents en matière de connaissances sur l'écosystème et de l'utilité d'un tel projet.

27. À une séance ultérieure, la réunion allait avoir l'occasion de revenir sur ce point afin d'écarter pour le moment le lancement d'un projet pilote sur une base géographique et de proposer à la place la réalisation d'un projet pilote (sous forme d'étude documentaire sans engagement formel des Parties) sur l'application des autres étapes de la feuille de route, en commençant par les objectifs écologiques et opérationnels correspondant à deux buts stratégiques : réduction de la pollution et biodiversité.

**Point 7 de l'ordre du jour: Identification des propriétés importantes de l'écosystème et évaluation de l'état de l'environnement et des pressions exercées sur celui-ci**

28. Le Consultant a expliqué que ce point constituait la partie essentielle de l'étape 3 de la feuille de route. Il appelait une description de l'écosystème sur la base des connaissances disponibles concernant sa structure, sa fonction et l'état de l'environnement ainsi que l'exposé des pressions et des impacts. L'idée était de confier à un groupe d'experts, pour chacune des 4 régions, avec la participation d'au moins un expert par pays riverain concerné, l'élaboration d'un document établi sur la base d'une table des matières homogène et comparable qui figurait à la section 4 du document de travail et que les participants étaient invités à examiner, à remanier et compléter si nécessaire.

29. La plupart des participants ont proposé toute une série d'éléments à ajouter à la table des matières, depuis la sédimentologie et les activités maritimes jusqu'aux aspects socio-économiques et culturels, ainsi que des questions transversales comme le renforcement des capacités et la participation du public. Il a été souligné que la majorité des informations et données nécessaires à la rédaction de ces documents était déjà disponible au sein du PAM – par exemple dans la base de données MED POL – et d'autres enceintes régionales. Les études pourraient donc être menées dans un délai relativement court de quelques mois. La nécessité d'une synthèse globale des 4 documents pour l'ensemble de la région méditerranéenne a été réaffirmée par deux participants. À propos des aspects socio-économiques, le Secrétariat proposait de se charger de cette étude qui porterait sur les biens et services dispensés par l'écosystème et sur le coût de la dégradation de l'environnement.

30. Il a été proposé que chaque groupe soit constitué d'au moins un expert de chaque pays riverain concerné, mais qu'il soit aussi ouvert à toutes les Parties contractantes. Les groupes, qui recevraient l'appui de toutes les composantes du PAM dans leurs domaines de compétence respectifs, auraient d'abord à collecter et compiler les données, à identifier leurs lacunes, et enfin à procéder à la phase d'évaluation proprement dite. Le processus comporterait donc trois séquences. Si les informations manquaient, le processus serait plus difficile, voire impossible à mener, et le Secrétariat serait alors juge de l'aide à apporter pour surmonter le problème.

31. D'autres questions ont été soulevées à propos du processus envisagé. La méthode de travail devait, autant que possible, être commune aux quatre régions pour permettre la comparaison et la synthèse envisagée et les contacts entre régions être facilités. Les acteurs et le public de la région devraient avoir accès aux résultats, si possible dans le cadre d'une campagne d'information dans les médias. Il s'agirait aussi de définir ce qu'on entendait par état écologique et la référence à utiliser. La portée géographique des évaluations régionales était à déterminer: il a été proposé d'y intégrer, en plus de la zone marine, la zone côtière et le bassin versant (à l'instar de ce que faisait HELCOM pour ses groupes). De même, des experts ont insisté sur une bonne couverture temporelle des séries de données, en commençant par les plus récentes pour remonter aux plus anciennes, et sur une fréquence suffisante des mesures de paramètres si l'on voulait des évaluations fiables. Le calendrier du processus était aussi déterminant en raison des échéances de l'agenda régional et international. Il a été proposé que les deux premières séquences du processus d'évaluation soient achevées à temps pour la troisième réunion des experts désignés par les gouvernements qui se tiendrait au printemps 2009, la troisième séquence devant être au plus tard pour la réunion des Parties contractantes de la fin 2009, laquelle pourrait être invitée à approuver les conclusions et recommandations et à renforcer les actions au besoin. L'accent a aussi été mis sur la nécessité d'une évaluation dynamique, voire prospective et proactive, comme dans le cas des effets attendus du changement climatique sur les



propriétés de l'écosystème. Enfin, deux intervenants ont proposé de dissocier les pressions et les impacts en sections distinctes.

32. S'agissant de l'organisation des quatre groupes régionaux, il a été convenu que le Secrétariat – autrement dit non seulement l'Unité MED mais aussi bien n'importe quelle autre composante du PAM – assurerait la coordination globale, suivrait les progrès, mais que chaque groupe garderait la latitude de prendre ses dispositions de travail propres et de désigner éventuellement la personne chargée d'animer ses tâches. Selon la pratique établie du PAM, les Parties contractantes participantes désigneraient leurs experts respectifs au sein du groupe.

33. La réunion a été informée que, à la 9<sup>e</sup> réunion de la Commission croato-italo-slovène pour la protection de la mer Adriatique, tous les États riverains de cette mer avaient décidé de renforcer leur coopération pour appliquer l'approche écosystémique. À cette fin, ils avaient approuvé la création d'une sous-commission dédiée principalement aux méthodes d'évaluation et à l'élaboration d'indicateurs communs. Cette sous-commission serait chargée de l'application de l'évaluation, comme l'exigeait la directive-cadre sur la stratégie marine européenne. Elle pourrait donc contribuer, selon des modalités à définir, à l'évaluation de la région Adriatique.

#### **Point 8 de l'ordre du jour: Planification pour le futur**

34. Le Consultant a présenté la section pertinente du document de travail de la réunion. Il s'agissait, maintenant que le terrain avait été préparé en grande partie pour l'exécution de la phase 3, d'établir le programme d'activités pour les deux étapes suivantes de la feuille de route, à savoir la phase 4 - élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques correspondant à la vision et aux buts stratégiques - et la phase 5 - établissement des objectifs opérationnels avec des indicateurs et des niveaux cibles, en décidant du contenu du programme et de questions connexes qui avaient déjà été brièvement abordées au point 7 précédent, comme les méthodologies d'évaluation, la détermination du bon état écologique, la modélisation écologique, les considérations socio-économiques, la sensibilisation du public.

35. Le débat s'est engagé en soulignant que, pour les méthodologies d'évaluation, le Secrétariat était à même de faire beaucoup avec la contribution des CAR et du MED POL. Cette perspective a été partagée par le Coordonnateur du PAM qui a mis en relief l'expertise acquise par le CAR/ASP pour la biodiversité et les aires protégées, par le CAR/PAP pour les PAC et la gestion du littoral, et par le Plan Bleu dans le traitement des aspects socio-économiques, en particulier sur le thème du tourisme durable. Tous ces Centres pourraient œuvrer ensemble à mieux intégrer l'approche écosystémique dans les activités. Le Coordonnateur du MED POL a rappelé les deux évaluations déjà publiées sur l'état de l'environnement méditerranéen en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), la troisième étant en préparation. Des travaux étaient aussi menés avec l'AEE sur les indicateurs, et d'autres en connexion avec les indicateurs du Plan Bleu. Tout cela impliquait un acquis méthodologique qui se mettait peu à peu en place. L'application de l'approche écosystémique pouvait déclencher une série de réactions en chaîne favorable. Avec l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique", le MED POL allait préparer d'ici la fin 2009 des mesures et des objectifs communs pour toute la Méditerranée, assortis de dates butoirs, qui allaient être juridiquement contraignants et porteraient sur la réduction des émissions de substances prioritaires, avec un mécanisme de différenciation actuellement en préparation. Pour le moment, le MED POL travaillait en parallèle au programme d'activités envisagé par la présente réunion mais, à un stade ultérieur, ces mesures et objectifs pourraient être adaptés aux sous-régions de l'approche

écosystémique et le MED POL était prêt à cette évolution car sa phase IV avait intégré le concept d'approche écosystémique avant qu'il ne soit officiellement prévu de l'appliquer au PAM. Concernant le MED POL, un représentant a mentionné l'apport très utile de son rapport sur les indicateurs marins pour évaluer l'état de l'écosystème. Le Directeur adjoint du CAR/PAP a indiqué que le Protocole GIZC adopté à Madrid en janvier 2008 intégrait dans l'ensemble du texte les principes de l'approche écosystémique et de la préservation des écosystèmes côtiers et que le Centre de Split allait se concentrer sur l'intégration de l'approche dans les programmes d'aménagement côtiers (PAC) et les activités de gestion du littoral dont il était chargé.

36. Les réflexions des participants ont aussi porté sur la nécessité d'associer les parties prenantes, la société civile et les secteurs économiques afin de maintenir un dialogue qui multiplierait les échanges d'informations et de vues, et de définir les bonnes mesures en vue d'atteindre les objectifs globaux, car c'était une des clés de la réussite finale. Un participant a fait valoir à ce sujet le concept de "mainstreaming" – ou intégration participative de tous les acteurs concernés dans un but de sensibilisation et d'éducation. Cet aspect était aussi souligné dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, rapport dont des participants ont fait valoir la richesse en rappelant qu'il préconisait un programme pilote pour la Méditerranée. Il a été proposé et convenu que le Secrétariat établirait un plan pour l'association des parties prenantes et la participation et la sensibilisation du public. À propos de sensibilisation, HELCOM a indiqué que les objectifs écologiques qui avaient été fixés par ses groupes d'étude avaient été conçus pour être simples et accessibles au profane: eau propre, salubrité des produits de la mer destinés à la consommation, indices généraux de bien-être, etc.

37. D'aucuns ont estimé qu'il était prématuré de débattre des activités futures alors que l'on n'avait pas encore décidé de l'état écologique et des procédures d'application effective de l'approche. Deux intervenants ont aussi considéré qu'il était trop tôt pour planifier les activités des étapes suivantes et qu'il fallait attendre les résultats de l'étape 3 dont dépendraient précisément des perspectives concernant les objectifs écologiques et opérationnels. Ils se sont également déclarés en faveur du lancement d'un projet pilote qui contribuerait à dégager des premières conclusions concrètes sur l'application de l'approche. Deux autres représentants, répondant à un appel du Coordonnateur du PAM à la réunion pour qu'elle adopte une attitude plus constructive, ont souhaité que le programme des prochaines étapes tienne compte d'une synthèse de toutes les activités menées jusqu'ici au sein du PAM et de ses composantes, de la coopération avec les autres organisations et de la Stratégie marine de l'UE pour mettre en œuvre un ou deux objectifs, éventuellement dans le cadre d'un projet spécifique.

38. Relayant cette volonté d'agir et comprenant l'embarras de certains participants à imaginer la suite au-delà de l'étape 3, le Consultant a fait deux suggestions, tout en écartant l'idée d'un projet pilote dans une zone géographique qui susciterait toujours des réserves : a) le Secrétariat lancerait une activité qui consisterait à prendre un but stratégique comme la réduction de la pollution, sur lequel le MED POL et les CAR disposaient d'une masse considérable de connaissances et de données, afin d'en déduire des objectifs écologiques et opérationnels, avec des indicateurs et des niveaux cibles, en tant qu'exercice modèle où le personnel de toutes les composantes concernées du PAM constituerait un groupe de réflexion, avec des experts extérieurs, pour établir une étude documentaire ("*desk study*"); b) le Secrétariat, avec le concours d'experts, rassemblerait tous les éléments disponibles et compilerait une bibliographie sur les méthodologies d'évaluation au sein et en dehors du PAM en vue d'établir une méthodologie commune et des descripteurs qualitatifs de l'écosystème, que la troisième réunion d'experts serait appelée à examiner.

39. La réunion a accueilli très favorablement les deux propositions qui permettaient effectivement d'avancer, mais les interrogations ont été nombreuses concernant les modalités de l'organisation des groupes chargés de ces études, leur échéancier, leurs mandats et leurs liens éventuels avec d'autres instances et initiatives comme l'AEE et "Horizon 2020", ainsi qu'avec les groupes d'évaluation des quatre régions. Ces questions seraient traitées par le Secrétariat dans le document général sur la planification (voir annexe III, par.7, alinéa c).

40. Le Coordonnateur du MED POL, dont le programme était avant tout concerné par l'étude documentaire, a annoncé que, lors d'échanges de vues en marge de la réunion, l'idée avait été émise d'intégrer réduction de la pollution et biodiversité, soit deux domaines d'activité du PAM qui étaient très avancés et correspondaient à deux éléments essentiels de l'écosystème, ayant chacun un Programme d'actions stratégiques - PAS MED et PAS BIO – et entretenant des connexions étroites. Vu la base solide qui était disponible pour un tel travail sur dossiers, il devrait être possible de fixer des objectifs écologiques et opérationnels dans un délai raisonnable, autrement dit d'exécuter ce qu'on pouvait appeler un "exercice modèle" qui favoriserait ensuite la mise en œuvre des étapes 4 et 5 de la feuille de route dans toute la région.

41. Un représentant a estimé qu'on avait tendance à abuser du terme d'intégration de l'approche écosystémique à propos d'activités dont la réalisation restait fort conventionnelle. C'était vrai en particulier des CAR dont on pouvait dire, dans le meilleur des cas, qu'ils appliquaient très partiellement l'approche écosystémique. Il fallait donc, dans les programmes d'activité biennaux de ces Centres inscrire, pour chacun d'eux, une activité essentielle qui serait consacrée exclusivement à l'intégration de l'approche.

42. Le Coordonnateur a indiqué qu'il y avait une décision prise à ce sujet à Almeria en janvier 2008, et que, si la remarque du précédent orateur était juste, il était désormais prévu que l'ensemble du programme du PAM allait être revisité pour y intégrer l'approche, cela devant se faire sur une base progressive, sans signifier une rupture brutale. Mais le processus était en marche et la présente réunion était là pour en témoigner.

43. Répondant aux interrogations sur sa proposition, le Consultant a précisé que l'exercice modèle – ou étude documentaire - envisagé n'allait pas interférer avec les groupes des quatre régions, et qu'il serait exécuté par un groupe rassemblant les composantes concernées du PAM et des experts extérieurs, sans rapport avec le présent groupe d'experts désignés par les gouvernements qui était chargé d'assurer et de suivre la mise en application de la feuille de route. Le groupe d'étude en question ferait son travail sur des données réelles disponibles, pour élaborer des objectifs écologiques, puis opérationnels, avec des indicateurs et des niveaux cibles. Ainsi aurait-on une première idée des méthodologies à employer lorsqu'on passerait à l'application effective des étapes 4 et 5. Pour l'échéancier, il était difficile de l'arrêter présentement; les groupes de travail devraient rendre leurs bilans dans les six mois à partir du mois de septembre prochain; pour l'étude documentaire, la date était plus difficile à prévoir, juin 2009 semblait une limite plausible. Quant au groupe du Secrétariat sur les méthodologies à compiler, il devrait démarrer ses travaux le plus tôt possible pour apporter une aide aux groupes régionaux et transmettre ses résultats à la troisième réunion des experts désignés par les gouvernements du printemps 2009.

44. Le Directeur du CAR/ASP a souscrit sans réserve à la proposition de travail conjoint avec le MED POL sur le couple pollution-biodiversité. Il a reconnu que le travail de chacun des Centres, fixé tous les deux ans par un budget-programme approuvé par les Parties, ne portait que partiellement sur l'intégration de l'approche écosystémique. Cette intégration était plus complète lorsqu'on envisageait les travaux des CAR dans leur ensemble. Par

conséquent, l'amélioration de la situation passait par un renforcement de la collaboration des composantes du PAM, et un effort méritoire était fait à cet égard depuis quelque temps, comme en témoignait la réunion quatre fois par ans, au lieu d'une, de l'Unité MED et des Directeurs des CAR au sein du Comité exécutif de coordination.

45. Le Président a récapitulé l'ensemble des décisions prises par la réunion, telles qu'exposées aux points pertinents précédents de l'ordre du jour. Il a pris note de la demande de la CIESM de prendre part à l'étude documentaire. Il a en outre invité le Secrétariat, en plus de l'étude socio-économique dont il était chargé et qui serait vraisemblablement confiée au Plan Bleu, à établir un document pour l'application des étapes de la feuille de route qui préciserait avec clarté: 1) le calendrier des étapes avec leurs séquences; 2) les acteurs, leurs fonctions et leurs tâches; 3) les résultats attendus; 4) les liens avec d'autres activités et initiatives régionales.

**Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses**

46. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

**Point 10 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations**

47. La réunion a été saisie du projet de table des matières établi par le Secrétariat en tenant compte des modifications et ajouts apportés par les participants au titre du point 7. Elle l'a examiné et complété de nouveau. De même, la réunion a été saisie du projet de conclusions et recommandations et a formulé quelques observations et demandes de rectifications. Il a été convenu que les participants recevraient les nouvelles versions de ces deux textes sous peu, mais que les versions finales seraient établies dans les trente jours par le Secrétariat, délai au cours duquel les participants auraient encore la possibilité d'envoyer des propositions de modifications par écrit avant de donner leur approbation. La version finale des conclusions et recommandations, telle qu'approuvée par les participants, figure à l'**annexe III** du présent rapport, à laquelle est jointe la version finale de la table des matières. Enfin, le rapport détaillé de la réunion serait adressé aux participants avant la fin du mois, pour examen et adoption.

**Point 11 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

48. Le Coordonnateur du PAM a présenté M. Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE, à Nairobi, qui venait d'assister à la dernière séance de travail de la réunion et souhaitait s'adresser aux participants.

49. M. Thiaw a tenu d'abord à féliciter le Président de la réunion pour sa parfaite maîtrise des débats et sa contribution dynamique aux conclusions qui en résultaient. Les délégués l'avaient également impressionné, dans leurs délibérations, par leur sérieux et leur connaissance approfondie du sujet. Le thème de la réunion était l'un des plus cruciaux de l'agenda international, comme le montraient les décisions de la neuvième conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Bonn en mai 2008, et les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, qui avaient constitué un jalon déterminant dans la prise de conscience mondiale. La mise en place d'un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB), conjugué au suivi de l'Évaluation pour le Millénaire, allait conduire à une Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques qui devait être approuvée lors d'une conférence

qui allait probablement se tenir en Malaisie en novembre prochain. En conclusion, M. Thiaw a souligné à la fois la richesse écologique de la Méditerranée et sa fragilité, ce qui rendait d'autant plus impératives des recommandations comme celles que venait d'adopter la présente réunion.

50. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 10 juillet à 18h50.

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS**

<p><b>ALBANIA</b> <b>ALBANIE</b></p>	<p><b>Ms Etleva Canaj</b> Director Agency of Environment and Forestry Ministry of Environment, Forests and Water Administration 23 Halil Bega Str. Tirana Albania</p> <p>Tel: +355-4-371242 Mob.: +355-0682072317 Fax: +355-4-371243 E-mail: etlevamoe@abissnet.al</p> <p><b>Mr Bajram Mejdiaj</b> Head of Legal Sector Ministry of Environment, Forests and Water Administration Rruga e Durrës, No. 27 Tirana Albania</p> <p>Tel: +355 4225082 E-mail: b.mejdiaj@yahoo.com</p>
<p><b>BOSNIA &amp; HERZEGOVINA</b></p>	<p><b>Ms Sanda Midzic Kurtagic</b> MAP Office for B&amp;H Stjepana Tomica 1 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina</p> <p>Tel/fax: +387 33 207949 E-mail: sanda.midzic@heis.com.ba, map.office@heis.com.ba</p> <p><b>Mr Senad Oprasic</b> Head of Environment Department Ministry of Foreign Trade and Economic Relations of Bosnia and Herzegovina Musala 9 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina</p> <p>Tel/Fax: +387 33 552 365 E-mail: senadoprasic@yahoo.com, senad.oprasic@mvteo.gov.ba</p>

<b>CROATIA</b> <b>CROATIE</b>	<p><b>Ms Sandra Troselj Stanisic</b> Expert Department for Sea and Soil protection Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction Uzarska 2/l 51000 Rijeka Croatia</p> <p>Tel: +385 51 213 499 Fax: + 385 51 214 324 E-mail: sandra.troselj-stanisic@mzopu.hr</p> <p><b>Mr Nenad Smodlaka</b> Head Centre for Marine Research Giordano Paliaga, 5 52210 Rovinj Croatia</p> <p>Tel: +385 52 830401 Fax: + 385 52 813496 E-mail: smodlaka@cim.irb.hr</p>
<b>CYPRUS</b> <b>CHYPRE</b>	<p><b>Ms Joanna Constantinidou</b> Environment Officer Environment Service Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment 20-22 October 28th Avenue 2414 Engomi, Nicosia Cyprus</p> <p>Tel.: + 357 22408920 Fax: + 357 22774945 E-mail: jconstantinidou@environment.moa.gov.cy</p> <p><b>Ms Marina Argyrou</b> Marine Environment Division Department of Fisheries and Marine Research (DFMR) Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment 101 Bethleem Street 1416 Nicosia Cyprus</p> <p>Tel: +357 22807852 Fax: +35722775955 E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy</p>

<b>EUROPEAN COMMUNITY COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE</b>	<p><b>Ms Anne Burrill</b> Deputy Head of Unit, DG Environment Enlargement and Neighbouring Countries (DG Env-E-3) European Commission BU9 5/151 1049 Brussels Belgium</p> <p>Tel.: +322 2954388 Fax: +322 2994123 E-mail: <a href="mailto:anne.burrill@ec.europa.eu">anne.burrill@ec.europa.eu</a></p> <p><b>Mr Gert Verreet</b> Water Unit (DG ENV-d-2) European Commission BU9 3/174 1049 Brussels Belgium</p> <p>Tel.: +322 2968583 Fax: +322 2994123 E-mail: <a href="mailto:gert.verreet@ec.europa.eu">gert.verreet@ec.europa.eu</a></p>
<b>EGYPT ÉGYPTE</b>	<p><b>Ms Mawaheb Abu Elazm</b> Chief Executive Officer Cabinet of Ministers Ministry of State for Environmental Affairs Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Egypt</p> <p>Tel.: +202 5256450 Fax: +202 5256454 E-mail: <a href="mailto:mawaheb@eeaa.gov.eg">mawaheb@eeaa.gov.eg</a></p> <p><b>Mr Moustafa Fouda</b> Director Nature Conservation Sector Egyptian Environmental Affairs Agency 30 Misr Helwan El-Zerae Road P.O.Box 11728 Maadi Cairo Egypt</p> <p>Tel: + 20 2 527 1391 Fax: + 20 2 5248792 E-mail: <a href="mailto:foudamos@link.net">foudamos@link.net</a></p>



<p><b>FRANCE</b> <b>FRANCE</b></p>	<p><b>M. Bernard Brillet</b> Inspecteur Général Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire CGEDD Tour Pascal B 92055 La Défense Cedex France</p> <p>Tel : +33 1 40816861 E-mail: Bernard.BRILLET@developpement-durable.gouv.fr</p>
<p><b>GREECE</b> <b>GRÈCE</b></p>	<p><b>Ms Demetra Spala</b> Ministry of the Environment, Physical Planning and Public Works Environmental Planning Division 36 Trikalon str. 11526 Athens</p> <p>Tel: + 30 210 6983467 Fax: +30 210 6918487 E-mail: d.spala@dpers.minenv.gr</p>
<p><b>ISRAEL</b> <b>ISRAEL</b></p>	<p><b>Ms Leron Dean</b> Open Spaces and Biodiversity Coordinator Open Spaces Division Ministry of Environmental Protection P.O.Box 34033 Jerusalem 95464 Israel</p> <p>Tel.: + 972 2 6495858 Fax: +972 2 6495893 Mobile: 972 50 6233118 E-mail: LeronD@sviva.gov.il</p> <p><b>Mr Rani Amir</b> Director Marine and Coastal Environment Division Ministry of the Environmental Protection Pal Yam str. 15a P.O. Box 811 31007 Haifa Israel</p> <p>Tel.: + 972 4 863 3500 Fax: +972 4 863 3520 E-mail: rani@sviva.gov.il, raniamir@013.net</p>
<p><b>ITALY</b> <b>ITALIE</b></p>	<p><b>Mr Angelo Ciasca</b> Technical Officer Italian Ministry for the Environment Land and Sea Via C. Bavastro, 174 Rome 00154 Italy</p> <p>Tel: +39 06 5722 8003 Fax: +39 06 5722 8390 E-mail: ciasca.angelo@minambiente.it, Dpn- div6@minambiente.it</p>

	<p><b>Mr Damiano Luchetti</b> Expert Italian Ministry for the Environment Land and Sea Via C. Bavastro, 174 Rome 00154 Italy</p> <p>Tel: +39 06 5722 5375 Fax: +39 06 5722 8390 E-mail: Luchetti.Damiano@minambiente.it</p>
<p><b>LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE</b></p>	<p><b>Ms Samia Grimida</b> Head, Technical Cooperation Office Environment General Authority (EGA) Tripoli – Libya P.O Box 83618 Tripoli Libya</p> <p>Tel/Fax: 218 21 4872188 E-mail: fitori@hotmail.com</p> <p><b>Mr Ali Alkekli</b> Head, Nature resources Dept. Environment General Authority (EGA) Tripoli – Libya P.O Box 83618 Tripoli Libya</p> <p>Tel.: +218 21 4872188 Fax: +218 21 487 0266 E-mail: alkikli@hotmail.com</p>
<p><b>MALTA MALTE</b></p>	<p><b>Ms Carmen Grech (Mifsud)</b> Senior Environment Protection Officer Marine Ecosystems Team Ecosystems Management Unit Environment Protection Directorate Malta Environment and Planning Authority Floriana, St Francis, Ravelin CMR 02 Malta</p> <p>Tel. (+356) 22.90.60.08 Fax (+356) 22.90.15.85 E-mail: carmen.mifsud@mepa.org.mt</p>

<p><b>MONTENEGRO</b></p>	<p><b>Ms Jelena Knezevic</b>  Head of Division for Strategic and Integration Processes  Ministry of Tourism and Environment  Rimski TRG 46  81000 Podgorica  Montenegro</p> <p>Tel. :+ 382 81 228516  Mob. + 382 67 255604  Fax: +382 81 234 168  E-mail :jelena.knezevic@gov.me, jelenaknezevic@cg.yu</p>
<p><b>SLOVENIA SLOVÉNIE</b></p>	<p><b>Mr Robert Kojc</b>  Under Secretary  Ministry of the Environment and Spatial Planning  Dunajska Cesta 48  Ljubljana 1000  Slovenia</p> <p>Tel: + 386 1 4787337  Fax: + 386 1 4787425  E-mail: Robert.Kojc@gov.si</p>
<p><b>SPAIN ESPAGNE</b></p>	<p><b>Ms Ana Ruiz</b>  Environmental Technician  Marine Environment Protection Division  Coast and Sea Sustainability Directorate  Ministry of Environment, Rural and Marine Affairs  Plaza de San Juan de la Cruz s/n  28047 Madrid  Spain</p> <p>Tel: + 34-91-5976323  Fax: + 34-91-5976902  E-mail: arsierra@mma.es</p>
<p><b>SYRIAN ARAB REPUBLIC RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE</b></p>	<p><b>Ms Reem Abed-Rabboh</b>  Director of Water Safety  General Commission for Environmental Affairs  Ministry of Local Administration and Environment  Mazraa – Al-Iman Mosque Sq.  P.O.Box 3773, Damascus, Syrian Arab Republic</p> <p>Tel.: +963 11 4461076  Mob.:+963 93 3304803  Fax: +963 11 4461079  E-mail: env-water@mail.sy</p>

<p><b>TUNISIA</b> <b>TUNISIE</b></p>	<p><b>M. Mohamed Zmerli</b>          Chef Service          Ministère de l'Environnement et du Développement Durable          Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre          1080, Tunis          Tunisie</p> <p>Tel : 216 98939485          Fax : 216 70728655          e-mail: zmerli2004@yahoo.fr</p> <p><b>M. Habib Ben Moussa</b>          Directeur          Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL)          2, Rue Mohamed Rachid Ridha          1002 Tunis, le Belvédère          Tunisia</p> <p>Tel : 216 718 40177          Fax : 216 718 48660          e-mail: h.bmoussa@apal.nat.tn</p>
<p><b>TURKEY</b> <b>TURQUIE</b></p>	<p><b>Mr Baris Kalkavan</b>          First Secretary          Turkish Embassy          V. Georgiou B8          Athens</p> <p>Tel: +30 210 7263000          Fax: +30 210 7229597          E-mail: baris.kalkavan@mfa.gov.tr</p> <p><b>Mr Baran Gormez</b>          Deputy Expert          Foreign Affairs and EU Department          Ministry of Environment and Forestry          Sogutozu Caddesi No. 14/E          Bestepe/Ankara          Turkey</p> <p>Tel: 90 312 2075384          Fax: 90 312 2075454          Mobile : 90 532 5789583          E-mail: barangormez@gmail.com</p> <p><b>Mr Aybars Altiparmak</b>          Expert          Directorate of Nature Conservation          Ministry of Environment and Forestry          Sogutozu Caddesi No. 14/E          Bestepe/Ankara          Turkey</p> <p>Tel: 90 312 2075920          Fax: 90 312 2075981          E-mail: altiparmakaybars@gmail.com</p>

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS  
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT  
PROGRAMME  
COORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
UNITE DE COORDINATION DU PLAN  
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**Mr Ibrahim Thiaw**

Director  
Division of Environmental Policy Implementation  
United Nations Environment Programme  
P.O. Box 30552 - 00100  
Nairobi, Kenya  
Tel: +254 20 7624782, Fax: +254 20 7624249  
From Europe and N. America call via Italy: +39 0831 24  
3000 wait for voice then dial 124 4782  
Email: [ibrahim.thiaw@unep.org](mailto:ibrahim.thiaw@unep.org)

**Mr Paul Mifsud**

MAP Coordinator  
Tel.: +30.210.7273101  
E-mail: [paul.mifsud@unepmap.gr](mailto:paul.mifsud@unepmap.gr)

**Mr Francesco Saverio Civili**

MED POL Coordinator  
Tel.: +30. 210. 7273106  
E-mail: [fscivili@unepmap.gr](mailto:fscivili@unepmap.gr)

**Mr Michael Angelidis**

MED POL Programme Officer  
Tel.: +30.210.7273132  
E-mail: [angelidis@unepmap.gr](mailto:angelidis@unepmap.gr)

**Mr Philippe Alirol**

Sustainable Development Consultant  
Tel.: +30 210 7273 149  
E-mail: [p.alirol@unepmap.gr](mailto:p.alirol@unepmap.gr)

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan  
P. O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Avenue  
116 35 Athens, Greece  
Fax: +30.210.7253196-7  
<http://www.unepmap.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE**

<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)</b> <b>CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)</b></p>	<p><b>Mr Marko Prem</b> Deputy Director Tel.: +385 21 340475 Fax: +385 21 340490 E-mail: <a href="mailto:marko.prem@ppa.t-com.hr">marko.prem@ppa.t-com.hr</a></p> <p>Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia</p>
<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)</b> <b>CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)</b></p>	<p><b>Mr Abderrahmen Gannoun</b> Directeur RAC/SPA Regional Activity Center for Specially Protected Areas Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel: + 216-71-206649 or 216-71-206 851 Fax: + 216-71-206490 E-mail: <a href="mailto:gannoun.abderrahmen@rac-spa.org">gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</a></p> <p><b>Mr Daniel Cebrian Menchero</b> Marine Biology Expert SAP/BIO Programme Officer RAC/SPA Regional Activity Center for Specially Protected Areas Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel: + 216-71-206649 or 216-71-206 851 Fax: + 216-71-206490 E-mail: <a href="mailto:daniel.cebrian@rac-spa.org">daniel.cebrian@rac-spa.org</a></p>

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION  
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEE DES NATIONS UNIES ET  
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<b>CIESM</b>	<p><b>Mme Michèle Barbier-Dechraoui</b> Scientific Officer Marine Biotechnology and Extreme Environments 16, Boulevard de Suisse 98000 Monaco ville Monaco</p> <p>Tel: +377 93303879 Fax: +377 92161195 E-mail: mbarbier@ciesm.org</p>
<b>ICES</b>	<p><b>Mr Claus Hagebro</b> Advisory Programme Professional Officer International Council for the Exploration of the Sea H.C. Andersens Boulevard 44-46 1553 Copenhagen V. Denmark</p> <p>Tel: +45 3338 6754 Fax: +45 3393 4215 Email: Claus@ices.dk</p>
<b>HELCOM</b>	<p><b>Ms Maria Laamanen</b> Professional Secretary Helsinki Commission Katajanokanlaituri 6 B FI-00160 Helsinki Finland</p> <p>Phone/Fax/SMS +358 (0)207 412 627 maria.laamanen@helcom.fi www.helcom.fi</p>
<p><b>WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)</b></p>	<p><b>Mr George Kamizoulis</b> WHO/MEDPOL Senior Scientist Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan 48 Vass. Konstantinou Ave P.O. Box 18019 116 35 Athens Greece</p> <p>Tel.: +30 210 7273105 Fax: +30 210 7253196 E-mail: whomed@hol.gr</p>

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

<b>GREENPEACE</b>	<b>Ms Sofia Tsenikli</b> Marine Policy Advisor Mediterranean Klissovis 9 Athens Greece  Tel.: +30210 3840774-5 Fax: +302103804008 E-mail: sofia.tsenikli@diala.greenpeace.org
-------------------	---



**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

- Point 1 de l'OdJ.** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'OdJ.** Élection du Bureau
- Point 3 de l'OdJ.** Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 4 de l'OdJ.** Objet et portée de la réunion
- Point 5 de l'OdJ.** Échelle spatiale et temporelle de l'application de l'approche écosystémique
- Point 6 de l'OdJ.** Lancement d'un ou plusieurs projets pilotes
- Point 7 de l'OdJ.** Identification de propriétés écosystémiques importantes et évaluation de l'état de l'environnement et des pressions exercées sur celui-ci
- Point 8 de l'OdJ.** Planification pour le futur
- Point 9 de l'OdJ.** Questions diverses
- Point 10 de l'OdJ.** Conclusions et recommandations
- Point 11 de l'OdJ.** Clôture de la réunion

## ANNEXE III

### **Projet de Conclusions et recommandations de la deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique**

1. La réunion convient que, dans le but d'exécuter l'étape 3 de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique relative à l'évaluation de l'état écologique, quatre régions sont identifiées en Méditerranée, comme il est indiqué sur la figure 4 du document UNEP(DEPI)/MED WG 326/3, à savoir : Région 1 : Méditerranée occidentale; Région 2 : mer Adriatique; Région 3 : mer Ionienne et Méditerranée centrale; Région 4 : mer Égée - mer du Levant. L'identification se fonde sur des considérations biogéographiques et océanographiques et elle est provisoire, susceptible d'être modifiée sur la base des résultats des études d'évaluation et d'un examen plus poussé.
2. La réunion convient que les activités relatives à l'application de la feuille de route pour l'approche écosystémique devraient être réalisées dans les quatre régions et qu'il n'est pas nécessaire, à ce stade, de lancer un projet pilote sur une base géographique. Cependant, la réunion considère que des projets pilotes pourraient être identifiés sur des questions spécifiques en vue de préparer le terrain à l'exécution de certaines étapes de la feuille de route, en tenant compte de toutes les informations pertinentes.
3. À l'issue d'un échange de vues, la réunion est convenue que le Secrétariat, avec le concours d'experts, amorcerait le plus tôt possible une activité visant à appliquer la feuille de route approuvée sur un certain nombre d'objectifs écologiques, communs dans la mesure du possible à toutes les régions et relevant de la compétence du MED POL et du CAR/ASP. Il s'agira d'un exercice de réflexion approfondie et d'une étude documentaire fondée sur les informations existantes disponibles dans le but de tester et d'élaborer des méthodologies. Ce ne sont pas seulement des objectifs opérationnels, avec des indicateurs et des valeurs cibles, qui seront établis, mais l'on s'efforcera aussi d'adapter les activités et processus du PAM en cours aux exigences de l'approche écosystémique.
4. La réunion convient que, pour mener à bien l'étape 3 de la feuille de route, un document d'évaluation devrait être établi pour chacune des quatre régions. L'élaboration du document d'évaluation pour chaque région sera entreprise par un groupe d'experts comprenant au moins un expert de chaque État riverain et avec l'appui des composantes du PAM. Les groupes seront ouverts à toutes les Parties contractantes. La coordination d'ensemble des groupes sera assumée par le Secrétariat; cependant, s'il est jugé nécessaire, chaque groupe pourra désigner un coordonnateur. La table des matières du document devrait être la même pour chaque région, mais une légère flexibilité est permise si elle est dûment justifiée. La réunion est convenue d'une table des matières provisoire (ci-jointe), mais la version finale sera établie par le Secrétariat au terme d'un délai de trente jours au cours duquel les Parties contractantes pourront envoyer par écrit leurs propositions de modifications spécifiques.
5. La première tâche des groupes consiste à collecter et à collationner les informations existantes (y compris la littérature grise au sein des pays) et à recenser les lacunes dans les informations. S'il n'y a pas de lacunes ou si les lacunes ne sont pas sérieuses au point d'interdire l'évaluation, le groupe poursuivra l'évaluation de la situation. Si les lacunes ne permettent pas d'établir une évaluation, il conviendra d'en faire part au

Secrétariat (si possible avec des propositions), lequel décidera de la solution à apporter au problème, par exemple en amorçant des activités visant à produire les informations manquantes. Il est escompté que la première tâche des groupes sera achevée dans un délai de six mois à compter du jour de la tenue des réunions de démarrage. Une synthèse des résultats des groupes sera entreprise pour rendre compte de la situation de l'ensemble du bassin méditerranéen.

6. En vue d'aider les groupes sur les méthodologies d'évaluation à utiliser, la réunion a demandé au Secrétariat de compiler et d'examiner, avec le concours d'experts, les méthodologies d'évaluation déjà disponibles. Le Secrétariat et les experts examineront également de possibles descripteurs qualitatifs de l'écosystème. Les résultats de ces travaux ainsi que ceux de la première tâche des groupes de régions seront transmis à la troisième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique par le PAM, qui devrait se tenir à la fin du printemps 2009.
7. La réunion a en outre examiné d'autres questions pertinentes et elle a demandé au Secrétariat : a) d'entreprendre une analyse socio-économique des biens et services fournis par l'écosystème et du coût de la dégradation du milieu marin et côtier; b) de préparer un plan d'association active des parties prenantes, de sensibilisation et de participation du public; etc.; et c) d'établir un document de planification plus complet pour l'application de la feuille de route qui comporterait : i) un calendrier; ii) les acteurs avec leurs attributions, y compris les mandats des groupes visés au paragraphe 4; iii) les prestations à fournir; et iv) les liens avec d'autres activités en cours telles que celles d'«Horizon 2020» et de l'AEE.

## TABLE DES MATIÈRES

### I. État de l'écosystème marin et côtier

#### Résumé exécutif

1. Introduction
2. Caractéristiques physiques et chimiques
  - 2.1 Topographie, bathymétrie et nature du fond de la mer
  - 2.2 Répartition spatiale et temporelle (toutes les données disponibles mais au moins sur 5 ans) de la salinité; régime annuel et saisonnier des températures; courants, interactions air/mer, masses d'eau, brassage des eaux, remontée d'eaux profondes (upwelling), turbidité, etc.
  - 2.3 Répartition spatiale et temporelle (tous les données disponibles mais au moins sur 5 ans) des éléments nutritifs (azote et phosphore inorganiques dissous, azote total et phosphore total), oxygène dissous et pH
  - 2.4 Sédimentologie
  - 2.5 Description générale du bassin hydrographique en relation avec l'analyse
3. Caractéristiques biologiques
  - 3.1 Description des communautés biologiques de la colonne d'eau (essentiellement le phytoplancton et le zooplancton), y compris les espèces et la variabilité saisonnière et géographique
  - 3.2 Informations sur la faune invertébrée de fond, les macroalgues et les angiospermes, y compris la composition en espèces, la biomasse et la variabilité annuelle/saisonnière
  - 3.3 Description de la dynamique des populations (y compris les tendances évolutives), de l'éventail naturel et effectif et du statut des espèces de mammifères et reptiles marins, et des oiseaux de mer
  - 3.4 Inventaire de l'apparition temporelle, de l'abondance et de la répartition spatiale des espèces exotiques, allogènes et invasives
  - 3.5 Informations sur la structure des populations de poisson, y compris l'abondance, la répartition spatiale et la structure âge/taille
  - 3.6 Dans la mesure où elle n'est pas faite aux points ci-dessus, description des communautés biologiques côtières, y compris la composition spécifique et l'abondance des espèces
4. Types d'habitat

Les types prédominants d'habitat devraient être décrits en termes de caractéristiques physiques, chimiques et biologiques. Les habitats d'un intérêt particulier au plan scientifique ou économique, ou de la biodiversité, ou les habitats soumis à des pressions intenses ou spécifiques devraient être recensés. Identification et cartographie des types d'habitat spéciaux, y compris les aires marines protégées, etc.
5. Conclusions et relevé des lacunes

II. Pressions et impacts (Notes : 1) Cette section devrait couvrir les effets cumulatifs et synergiques; 2) Les biens et services des écosystèmes seront inclus dans l'évaluation socio-économique)

1. Contamination (y compris la bioamplification) par les substances dangereuses (dont les métaux lourds, les hydrocarbures de pétrole et halogénés, les produits antisalissures, les produits chimiques et pharmaceutiques, etc., émanant de toutes sources, ainsi que les radionucléides)
2. Les activités d'immersion (introduction de substances avec leurs impacts)
3. Enrichissement en éléments nutritifs et en matières organiques. Apports d'engrais et d'autres substances riches en azote et en phosphore (provenant par exemple de sources ponctuelles et diffuses, notamment de l'agriculture, de l'aquaculture et du dépôt atmosphérique). Apports de matières organiques (par exemple, égouts, exploitations maricoles, apports par les fleuves et cours d'eau)
4. Perturbations biologiques (espèces allogènes et invasives, agents pathogènes microbiens, incidences des pêches sur les espèces cibles et non cibles)
5. Perturbations physiques
  - 5.1 Effets des constructions et structures artificielles sur le rivage et au large
  - 5.2 Impacts sur le fond de la mer et modifications de l'envasement (par exemple en raison d'activités de pêche et de plaisance, des matériaux de dragage, des émissaires, de l'exploration et de l'exploitation de ressources biologiques et non biologiques sur le fond de la mer et son sous-sol, de l'érosion marine, etc.)
  - 5.3 Effets du bruit sous-marin et des détritiques marins
6. Autres interférences : sur la température (par exemple, centrales électriques); sur la salinité (comme dans les lagunes du fait des constructions); usines de dessalement
7. Tourisme et activités récréatives
8. Activités maritimes
9. Questions émergentes telles que les effets du changement climatique et les modifications des écosystèmes de haute mer

III. Conclusions avec notamment les considérations politiques et les priorités

Cette section pourrait inclure les conclusions et toutes les questions très préoccupantes (comme les questions sanitaires) et «les points chauds» qui appellent une action urgente. Si des politiques sont en place et si des mesures ont été adoptées en matière d'application de l'approche écosystémique, elles pourraient être prises en compte.

Note 1 : Outre ce qui précède, le Secrétariat entreprendra une analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux et du coût de la dégradation du milieu marin et côtier. L'étude abordera le rôle de l'écosystème marin et côtier en tant que pourvoyeur de biens et de services à l'humanité et pourra aussi porter sur la situation socio-économique de la région.

Note 2 : En ce qui concerne l'évaluation environnementale, il conviendra également, s'il y a lieu, de traiter des mesures déjà prises et de leur efficacité.